

Voici quelques commentaires sur les élections départementales, d'un point de vue que je qualifie de classique – c'est-à-dire éclairé par des concepts universels bien formés.

Le concept de justice, clé de l'analyse politique

Je suppose connue la structure ternaire de la justice. Ce point fondamental pour toute action politique est explicité dans un article sur [la structure ternaire de la justice](#) . Ces trois dimensions de la justice sont :

la justice de liberté

la justice d'autorité

la justice de solidarité

L'intelligence de cette structure ternaire permet seule de produire des analyses rationnelles et scientifiques, et non pas simplement empiriques. Elle permet de caractériser les acteurs nationaux ou les nations, en donnant à chaque fois la proportion entre ces trois dimensions, qui est propre à tel ou tel acteur. Tout acteur raisonnable admet ces trois dimensions, mais avec des différences dans l'ordre de priorité entre les dimensions.

Par exemple, traditionnellement, nos partis de gouvernement représentent : à droite, l'autorité de l'Etat, la liberté individuelle en économie et un certain conservatisme culturel ; à gauche la solidarité sociale, la liberté individuelle dans les domaines non-économiques, et l'autorité comprise comme celle de la République, fruit d'un pacte social entre libertés individuelles. Néanmoins, les deux partis traditionnels de gouvernement représentaient quand même chacun certaines conditions ou certains aspects de la justice solidaire : la droite en adoptant un modèle de croissance économique nationale conditionnant un développement social ; la gauche en insistant davantage sur ce dernier élément et en soutenant les droits des salariés.

Autre exemple, le Royaume Uni a principalement une culture de justice libérale ; l'Allemagne traditionnellement une culture de justice autoritaire ; et la France avait une culture de justice solidaire.

La structure de la justice peut-elle nous aider à comprendre la situation politique de la France, après les élections de mars 2015 ? Oui. En nous permettant de poser les bonnes questions, celles qui conduisent aux réponses utiles.

La première question concerne les partis de gouvernement, UMP et PS.

Quelle dimension de la justice représentent et expriment les deux grands partis de gouvernement ?

Le parti socialiste et l'UMP sont avant tout en 2015 deux partis libéraux, bien que tous deux soient tenus en grande partie par la haute fonction publique d'État. C'est la particularité de la situation française. D'une part, nos partis de gouvernement appliquent docilement certaines règles d'une politique économique de libéralisme financier mondial voulue par Washington dans son intérêt. Cette soumission est l'acte fondamental de leur politique. Mais d'autre part, ils ne tirent pas les conséquences de ces règles libérales et continuent à alourdir le système jacobin. Faire entrer le pays dans la compétition mondiale sans en tirer les conséquences sur notre système fiscal, administratif et social, c'est l'incohérence fondamentale de cette politique.

Ainsi ces deux partis n'expriment plus véritablement l'autorité de l'État, ni la justice d'autorité, ayant trop abandonné à des organisations internationales les prérogatives essentielles de la souveraineté sans lesquelles la démocratie n'est qu'un mot. Pourtant, cet État trop faible pour imposer sa souveraineté à l'extérieur, est à l'intérieur trop lourd et écrase par ses coûts et ses contraintes notre économie productive.

Ils n'expriment pas non plus une justice de solidarité. Car leur politique de statu quo et de conservation des privilèges détruit à terme le droit au travail, ce qui ne manquera pas d'aboutir à un niveau extrême d'inégalité, quand l'État ne sera plus capable de compenser par de la dépense publique la chute de l'économie productive. Elle est particulièrement inique envers la jeunesse, surchargée de dettes, privée d'investissements, en grande partie vouée au chômage ou à l'émigration forcée, et sur qui pèse malgré tout le financement des acquis sociaux des générations précédentes. C'est particulièrement choquant dans le cas du parti socialiste, dont cette politique trahit absolument les idéaux historiques.

Et pourtant, ces partis libéraux n'expriment pas vraiment une justice de liberté. En effet, aucun

Après les élections de mars 2015. Premier commentaire

Écrit par Henri Hude

Lundi, 30 Mars 2015 10:52 - Mis à jour Lundi, 30 Mars 2015 11:24

des deux partis qui exposent la France à une concurrence mondiale très forte, n'a eu le courage d'adapter la France à cette concurrence, comme l'a tenté le chancelier Schröder en Allemagne. Au contraire, le Politiquement Correct déclare cultiver la fonction publique, les services publics et la solidarité. L'UMP le critique, mais ne fait rien de substantiellement différent, quand elle est au pouvoir. Tous deux, incapables d'imaginer autre chose que des usines à gaz technocratiques, empêchent d'exister les entrepreneurs qui pourraient créer les entreprises et les emplois dont la France a besoin. La France est ainsi exposée à une concurrence mondiale très vive, tout en restant chaussée des souliers de plomb du jacobinisme étatiste et socialisant.

Un égalitarisme de compensation surtaxe les petits patrons dans ce qui s'apparente à une sorte de révocation de l'Édit de Nantes fiscale, poussant à l'exil les entrepreneurs. L'État contracte des dettes sociales au moment même où il détruit l'industrie qui pourrait les financer. Il assure sa liquidité par l'emprunt, lui-même souscrit de plus en plus par les seules banques centrales. L'endettement monte indéfiniment.

Quelle est donc la stratégie de justice dont peuvent se prévaloir les partis de gouvernement ?